

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-03-18

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 18^e jour du mois de février deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, madame et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de personnel
4. Vente pour taxe
5. Levée de la séance

2021-03-053

1. Ouverture et séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

Considérant le décret numéro 291-2021 du 24 mars 2021

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence

Considérant que l'arrêté ministériel *décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020*, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement l'ouverture de la séance et que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2021-03-054

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2021-03-055

3. Embauche de personnel

Monsieur le conseiller Serge Imbeault appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Yves Cormier a un poste de journalier régulier intermittent avec une période de probation de cent quatre-vingts jours travaillés; le salaire est celui prévu à la convention collective.

4. Vente pour taxe

Il n'y a pas de vente pour défaut de paiement de taxe.

2021-03-056

5. Levé de l'assemblée

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directeur général et secrétaire-
trésorier